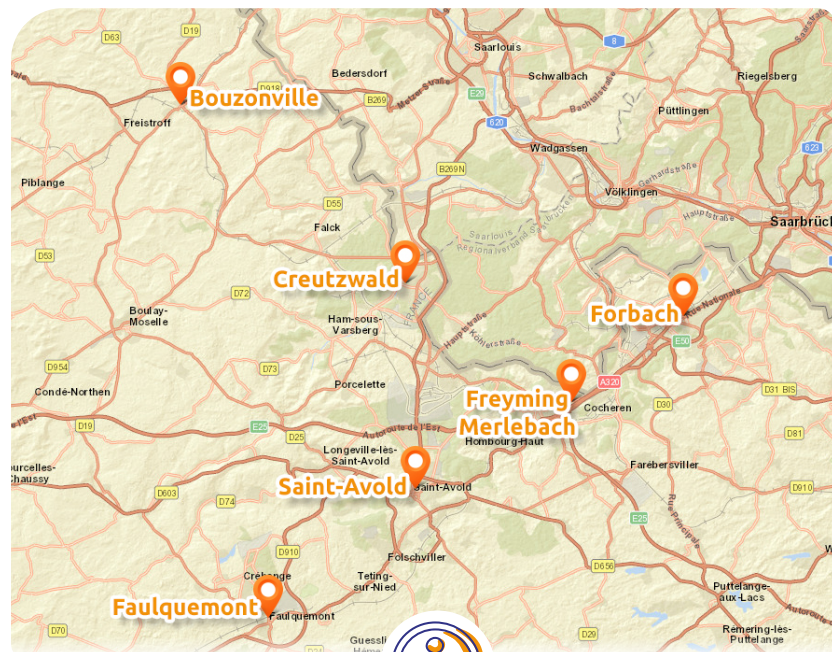


Vous souhaitez des conseils,
vous souhaitez consulter votre médecin du travail,
c'est possible sur simple demande.

Scanner
le QR Code



En partenariat avec :



Siège
27 rue de Carling - 57150 - CREUTZWALD

E-mail : cellulepdp@astme.fr



Agissons ensemble !

Cellule Prévention de la Désinsertion
Professionnelle de l'ASTME

www.astme.fr/cellule-pdp/





Quand la solliciter ?

- Si **situation à risque** de désinsertion professionnelle : questions, demandes d'avis, de conseils et d'expertises,
- Pour tout **rendez-vous de liaison** et/ou **accompagnement individuel** dans le maintien dans l'emploi,
- Pour **toutes actions collectives de prévention** dans l'entreprise, **échanges** sur une situation particulière et **partage de bonnes pratiques**...

Dans quel objectif ?



- Être le **levier** d'amélioration des conditions de travail, de **motivation** et d'**inclusion** des travailleurs,
- **Limiter les conséquences** de l'usure professionnelle pouvant se traduire par absentéisme, turn-over, accident du travail et/ou maladie professionnelle, restrictions ou inaptitude...
- **Éviter** la désinsertion d'un travailleur, **favoriser** son retour à son poste de travail après un long arrêt, et le cas échéant, le **maintenir** en emploi.

Qui peut la solliciter ?

- Tout travailleur concerné,
- Tout acteur médical et/ou social,
- Tout partenaire du maintien en emploi,
- Tout employeur, référent handicap ou représentant du personnel,
- Les organismes d'Assurance Maladie.

COMMENT, préserver la santé et la sécurité des travailleurs ?

